

voisins & voisines

Publication gratuite du

**Comité
de Quartier**



Brivazac-Candau

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 20 56 74 29 cqbc33@gmail.com

<https://federation-quartiers-pessac.com/les-quartiers/brivazac-candau/>

Rédaction - Mise en Pages : Damien BONNARD - Emmanuelle Bignon - Dominique Burtin - Frédérique Robert - Sabine Veillon - Thomas Veillon
Photos : Jérôme Cieslak
Publicité : Dominique Burtin - Chrisrian Pujolle - Frédérique Robert.
Impression : ACSO Tirage en 1240 ex.

**Mars
2023**

136

Le Mot du Président

L'Assemblée Générale du comité de quartier s'est tenue le dimanche 5 février dernier. Nous étions quarante trois adhérents présents ou représentés. Un nouveau conseil d'administration a été élu et je voudrais remercier les vingt et un voisines et voisins qui ont accepté ce mandat et plus particulièrement les neuf nouveaux membres qui ont entendu notre appel. Il y a bien longtemps que nous ne nous sommes pas retrouvés aussi nombreux. Nous allons pouvoir reprendre des dossiers que nous avons laissés, en suspens faute de moyens et la pression sur les épaules de chacun sera moins lourde.

Cet intérêt des habitants du quartier pour leur comité contraste avec celui qu'ils ont reçu de la mairie. En effet, nous avons été avertis deux jours avant l'assemblée générale qu'aucun représentant de la mairie ne participera au débat qui traditionnellement suit l'assemblée générale statutaire. En dehors de l'assemblée générale du 7 mars 2021 que nous avions réalisée en visioconférence pour raisons sanitaires, c'est la première fois depuis plus de vingt ans que les élus de la majorité refusent de se prêter à cet exercice. Dans sa réponse à notre invitation, M. le maire souhaite que les assemblées générales n'aient pas lieu le dimanche mais plutôt le samedi ou un soir de semaine afin que le plus grand nombre y participe. Or, lors de notre assemblée générale du dimanche 5 février, vous étiez une quarantaine de personnes à y participer. Je ne crois pas savoir que ce soit moins que les assemblées générales des autres comités qui se déroulent en semaine. Quoiqu'il en soit, nous actons que les élus de la majorité ne veulent plus venir à nos débats le dimanche entre 11 h 15 et 12 h 30. Le nouveau Conseil d'Administration décidera de l'opportunité de modifier cette date.

A Brivazac-Candau qui dit avril, dit vide-grenier puisqu'il a lieu habituellement le premier dimanche d'avril. 2023 n'échappe pas à la tradition et vous trouverez dans ce numéro toutes les informations nécessaires pour vous y inscrire.

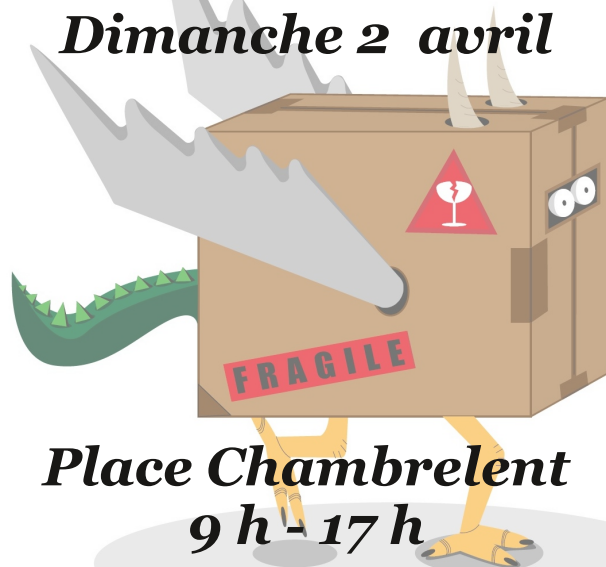
Le dimanche de Pâques 9 avril, la chasse aux œufs se déroulera au Parc Lavielle. Tous les enfants de l'école sont invités, qu'ils habitent ou non le quartier. Les enfants, n'hésitez pas à inviter vos copains et copines...

Habituellement, nous réalisons la campagne d'adhésions sur une période de deux mois allant de fin avril à début juillet. Compte tenu de l'importance de cette campagne, tant pour les finances du comité (et encore plus cette année), que pour recueillir vos points de vue, nous avons décidé d'élargir la durée de cette campagne. Elle débutera dès la fin du mois de mars ou tout début avril, pour s'étendre tout au long de l'année, en fonction des équipes.

Dates à réserver

VIDE GRENIER

Dimanche 2 avril



Place Chambrelent

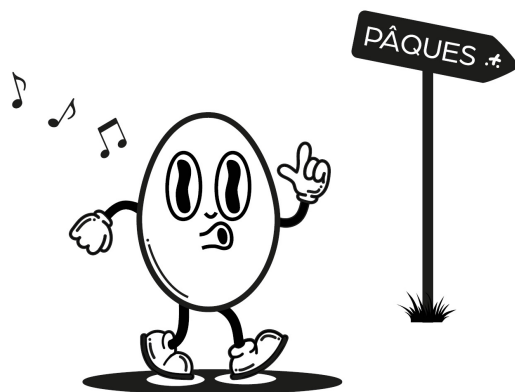
9 h - 17 h

inscriptions avant le 28 mars

voir en page 6

CHASSE AUX OEUFs

Dimanche 09 avril



Parc Lavielle

inscriptions sur place à 10 h 30

Rapport moral de l'assemblée générale 2023

Voisines, voisins. Comme en 2020 et 2021, l'année 2022 a été une année électorale et comme pour les scrutins de ces deux dernières années, le taux de participation a été faible et interroge sur la santé de la démocratie représentative. Plus inquiétant encore, on ne sent pas, à quelque niveau que ce soit (local ou national), une prise de conscience du système pour une meilleur écoute des citoyens.

Il existe certainement plusieurs chemins pour aller vers un système démocratique où tous citoyens peut se retrouver et s'exprimer. Une de ces voies est la démocratie participative qui à Pessac est une solide tradition avec les syndicats et comités de quartier (plus que centennaires pour certains) regroupés depuis quatre vingt cinq ans au sein d'une fédération. Il s'agit d'une spécificité pessacaise qui, me semble-t-il, doit être préservée. C'est un outil dont les habitants peuvent se saisir pour interpeller leur élus dans le cadre d'une réflexion collective mais c'est également un outil proposé aux élus pour rester au contact des citoyens qu'ils représentent.

Il me semble important de revenir sur le rôle de la fédération qui est un rouage indispensable à la démocratie locale, non seulement au niveau de la commune mais également auprès de la métropole. Elle regroupe l'ensemble des comités et syndicats de quartier de Pessac qui peuvent s'y appuyer, notamment sur des sujets dépassant les limites de leur quartier (survol de la commune par les avions, plan vélo, RER métropolitain par exemple) ou dans nos relations parfois trop verticales avec la mairie. Elle représente également les pessacais dans diverses commissions auprès de la commune (CCSPL : Services Publics Locaux Délégués, CMAP: Avant-projets immobiliers, CLCA : Commerce-Artisanat, Bordeaux INNO Campus) mais également de la métropole (CCSPL : services publics locaux délégués et SABOM : Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole).

Pourtant cette année, cette belle organisation a tremblé. Comme nous nous en sommes fait l'écho dans Voisins & Voisines, la Fédération des comités et syndicats de quartier a connu une année délicate au point que nous avons pu craindre sa disparition. Fort heureusement, les syndicats et comités de quartier se sont mobilisés lors de l'Assemblée Générale du trois septembre, un nouveau bureau a été élu avec Jean Claude Juzan à la présidence. Je tiens à remercier Frédérique Robert, notre trésorière, qui a accepté le poste de secrétaire générale dans ce bureau.

Pour 2023, notre comité essaiera de s'investir dans les réunions de Conseil d'Administration et dans certaines commissions de la Fédération, ceci, bien sûr, en fonction des forces dont il disposera.

Pour en revenir aux comités et syndicats de quartier et, en particulier, le notre, après deux années un peu compliquées, nous avons pu reprendre complètement nos activités. C'est ici l'occasion d'expliquer son fonctionnement.

En premier lieu, le comité s'appuie sur les buts définis dans ses statuts, qui, je vous le rappelle, sont :

- La défense des intérêts du quartier ;
- La promotion de la solidarité entre les habitants du quartier ;
- L'animation de rencontres entre les habitants autour de manifestations qu'elle organise ou coordonne ;
- la stimulation de la vitalité associative dans le quartier.

Il peut nous être parfois reproché de faire de la politique mais il me semble que faire de la politique, dans son sens le plus large, est déjà inscrit dans nos statuts. Bien sûr, il ne s'agit pas là de politique politicienne. Le comité est géré par un conseil d'administration qui est une somme d'individualités qui, chacune, porte ses propres convictions. Mais les actions du comité sont le fruit d'une réflexion collective encadrée par deux préoccupations principales :

- 1) le développement durable,
- 2) le souci de proposer des actions accessibles à tous ceux qui veulent s'y intéresser. Ainsi, nous essayons, dans la mesure du possible de proposer des animations gratuites notamment lorsqu'elles s'adressent aux enfants.

D'une certaine manière, le conseil d'administration porte la voix du quartier. C'est pourquoi, nous devons être représentatifs de ses habitants. Les campagnes d'adhésions que nous réalisons en porte à porte mais également les sondages que, parfois, nous vous proposons,

nous montrent que notre vision est partagée par beaucoup d'habitants du quartier. Mais pour que nos échanges soient encore plus fructueux il faudrait davantage d'habitants au sein du conseil d'administration.

Comment se traduit cette vision que nous portons du quartier ?

En matière d'environnement cadre de vie, sur les aménagements de voirie, qui, avec les constructions, restent notre principale préoccupation, nous défendons, et ceci depuis plus de vingt ans, les mobilités douces et les transports en commun qui, nous en sommes convaincus, sont un des enjeux essentiels pour l'avenir de nos villes.

Le sondage que nous avons réalisé en 2022, nous a montré que vous étiez particulièrement préoccupés par les cheminements piétons dans le quartier. Nous travaillerons donc en 2023 sur ce sujet.

Sur ces mobilités, je voudrais préciser que nous sommes tous, au conseil d'administration, des automobilistes. Nous ne sommes pas anti-voitures mais pensons que nous devons changer notre rapport à la voiture et développer l'usage des mobilités douces et des transports en commun. C'est pourquoi nous avons participé à l'enquête d'utilité publique sur le RER métropolitain et que nous travaillerons en 2023 sur les ZFE-M (Zones à Faibles Emissions Mobilités).

Sur ces questions d'environnement/cadre de vie, nous ne sommes que force de proposition auprès de la mairie qui, au final, est le décideur. Notre pouvoir dépend de la place reconnue dans la vie publique des syndicats et comités de quartier par les élus, plus généralement, de la place de la démocratie participative dans la vie politique de notre cité.

En matière d'animations, nous nous appuyons sur une forme de tradition en proposant des animations qui reviennent tous les ans aux mêmes dates (vide grenier : 1er dimanche d'avril, fête champêtre : dernier week end de juin et quelques dates récurrentes : chasse aux œufs, Halloween). Mais il nous arrive d'innover par des animations ponctuelles en fonction des opportunités : bourse aux livres, biergarten en soutien à l'association Initiative Bordeaux Munich, il y a quelques temps.

Pour répondre aux enjeux environnementaux, vous l'aurez remarqué, depuis plusieurs années, le comité de quartier propose, lors de ses manifestations, des ECOCUP récupérables. Cela peut sembler anecdotique, mais, outre l'importance du geste, la réservation, la

distribution, le nettoyage et la restitution du matériel est une gestion plus compliquée que l'utilisation de gobelets jetables.

Cette année, nous sommes fiers d'avoir pu vous proposer en 2022, une nouvelle animation, répondant à notre préoccupation principale : l'opération « on s'en met plein les poches » en lien avec la journée mondiale du nettoyage de la planète. Ce fut un succès.

Nous espérons pouvoir vous proposer ces mêmes animations en 2023. Cependant, les animations sont les actions les plus dépendantes de la situation financière du comité de quartier.

Vous verrez tout à l'heure que cette situation se tend : baisse des subventions municipales, matériel qui n'est plus prêté par la mairie (WC, salle démontable peut être...), baisse des recettes publicitaires de Voisins & Voisines, augmentation des coûts des prestations externes...

Nous n'avons pas l'assurance de pouvoir vous proposer la fête champêtre en 2023. Par ailleurs, nous ne savons pas non plus si nous pourrions maintenir la gratuité de nos animations, nous devrons certainement imaginer de nouveaux modes de financement.

Enfin, en lien avec un des buts définis dans nos statuts concernant la stimulation de la vitalité associative dans notre quartier, le comité a, cette année, consolidé ses liens avec l'association EPISOL (prêt de matériel, communication sur V&V, co-organisation d'Halloween ...). Des liens se créent également avec l'association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry sur certaines animations mais également, même si ce n'était pas réellement construit, sur les mobilités.

Sur ce même sujet, nous pouvons également remercier l'école de musique qui nous a proposé gratuitement l'animation musicale de notre opération « on s'en met plein les poches ».

Je terminerai ce rapport moral en ayant une pensée pour Patrick Quatreuil que bon nombre d'entre vous doivent connaître. Patrick nous a quitté cette année. Il participait encore à l'assemblée générale l'année dernière, assemblée où il a, comme à son habitude, posé beaucoup de questions souvent pertinentes. Il était membre du conseil d'administration et fut un des créateurs de la maquette de notre bulletin V&V.



Débat avec les élus : les questions et les réponses

Dominique Burtin, Président du Comité, rappelle que les élus de la majorité ont décliné l'invitation qui leur avait été faite de participer aux débats qui suivent traditionnellement l'assemblée générale. Il fait lecture du mail que le Maire de Pessac a envoyé le vendredi 3 février suite à l'invitation. Dans ce message, le Maire rappelle qu'il se tient à notre disposition pour répondre à toute question qui serait posée. Néanmoins, deux élus de la minorité sont présents :

- Sébastien Saint Pasteur, conseiller municipal et également Vice-président du Conseil départemental de la Gironde
- Philippe Cernier, conseiller municipal

Ils précisent qu'ils ne pourront pas répondre à la place des élus de la majorité mais se proposent, selon leurs connaissances, d'apporter des éléments de réponse aux questions qui seraient posées.

Les questions aux élus ont porté sur les thèmes suivants :

Propreté du quartier / nuisibles :

Concernant le fossé SNCF près du pont au dessus de la rue du Bas Brion, un riverain rappelle que ce fossé est bouché et donc souvent inondé depuis plus de 10 ans. Il le signale à chaque assemblée générale ; il a, plusieurs fois, été en contact avec M. Ramillon de Bordeaux Métropole, mais le problème n'est toujours pas réglé. Les élus proposent d'insister et ne pas hésiter à se regrouper entre voisins pour appuyer la demande.

Le Président de la Fédération ajoute que les soucis de propreté sont devenus une question forte des quartiers : il y avait eu une réunion en 2021 mais pas en 2022. La Fédération va revoir la question : état de propreté de la ville (y compris les fossés) et les nuisibles. Une réunion sera demandée à la Mairie sur ce sujet. Selon lui, le Président du CQBC ne doit pas hésiter à remonter la parole des habitants aux élus. Il estime qu'un courrier de président de quartier a, en général, plus d'impact que celui d'un riverain seul, d'autant plus quand le comité a beaucoup d'adhérents comme celui de Brivazac Candau. Le Président du Comité a néanmoins le sentiment qu'il est compliqué de travailler avec la Mairie (nombreux courriers envoyés et restés sans réponse).

Une riveraine signale également la présence de rats dans le lotissement Fanning-Lafontaine.

Talus SNCF :

Il est signalé que le talus SNCF, avenue de Candau, n'est également pas toujours bien entretenu. Par ailleurs, le portail donnant accès à ce talus, rue du Pont du Chiquet, est presque toujours ouvert. Il arrive que des personnes accèdent au talus, avec les problèmes de sécurité que cela peut occasionner.

Aménagement de la rue du Bas Brion (3 500 véhicules/jour) :

Un riverain de la rue du Bas Brion rappelle que la route a été refaite mais pas jusqu'au bout, ce qui occasionne beaucoup de bruit au changement de revêtement. La circulation a été ralentie par des chicane mais les voitures continuent à rouler vite. Pourquoi ne pas ajouter une ou deux places à droite pour ralentir la circulation ? Il trouve également

dommage que le radar pédagogique installé sur cette rue n'indique que la vitesse des véhicules et ne propose aucune alerte en cas de dépassement de la vitesse autorisée.

Déplacement des bureaux de vote :

Un habitant revient sur la décision de regrouper les bureaux de vote en six lieux sur la totalité du territoire de Pessac. Compte-tenu de la population pessacaise, ces nouveaux lieux de vote sont donc amenés à recevoir en moyenne huit mille électeurs. Par ailleurs, beaucoup d'électeurs, dont ceux de notre quartier, se trouvent maintenant éloignés de leur bureau de vote. Outre le risque de favoriser l'abstention, cette décision a incité de nombreux résidents du quartier à prendre leur voiture, plutôt que de venir à pied ou à vélo, occasionnant des problèmes de circulation et de stationnement, sans parler du bilan environnemental.

Il semble que le Maire a considéré que la participation aux dernières élections était bonne tout en reconnaissant les problèmes de circulation et de stationnement, variables selon les quartiers (plus marqués au Cosec ou à la Salle Roger Vincent). Ces problèmes de stationnement feront peut-être évoluer ce dossier.

Le Président du comité précise que, quelque soit son bord politique, un élu ne devrait pas se satisfaire du taux de participation aux dernières élections qui se sont déroulées dans notre pays.

Il est également demandé qui est chargé de préparer les bureaux de vote lorsqu'ils se situent dans les écoles. Il est répondu que c'est le personnel municipal, et une riveraine ajoute que, pour en avoir discuté avec le personnel scolaire, il semble que ce dernier ne soit pas dérangé par l'organisation des bureaux de vote.

Aménagements cyclables :

Avenue de Candau :

Il est demandé si, sur l'avenue de Candau, un aménagement cyclable est prévu pour les vélos, certains estimant également que l'état du revêtement et les nombreux terre-pleins centraux peuvent être dangereux pour les cyclistes.

Le Président du CQBC invite les riverains à consulter le plan vélo de la ville de Pessac (disponible sur le site de la mairie). En réponse à la contribution du comité de quartier, un aménagement est prévu sur l'avenue de Candau au point 52 mais que sur la mandature actuelle, seuls les points 1 à 50 devraient être réalisés. En conséquence, aucun engagement n'est pris pour la réalisation des autres points d'aménagements. Il est également précisé que le comité a déjà évoqué avec la mairie la suppression des terre-pleins centraux. Il rappelle également qu'une réunion publique est prévue le 21 avril pour faire un bilan sur l'avancement du plan vélo.

Circulation rue du Bas Brion :

Un utilisateur de la rue signale que, maintenant, les cyclistes sont autorisés en contresens sur la chaussée sous le pont SNCF et qu'ils sont même prioritaires sur les véhicules venant du quartier. Il se félicite de cette nouvelle disposition mais alerte sur le manque de panneau pour l'annoncer aux automobilistes se dirigeant vers l'avenue Jean Jaurès.

Le Président du CQBC a signalé à la Mairie ce problème de signalisation par rapport à la sécurité mais aucune réponse n'a encore été fournie.

Note hors compte rendu : depuis notre assemblée générale, un panneau a été installé pour prévenir les automobilistes que des vélos peuvent circuler à contresens mais il n'indique pas que les cyclistes sont prioritaires.

Concertation :

Le Président du Comité souligne la difficulté de travailler avec la Mairie qui répond rarement à nos courriers, oublie de présenter les projets d'aménagements aux riverains alors que c'était initialement prévu, ou encore, nous informe au dernier moment de la réalisation des travaux sans expliquer la teneur des projets.

Le Président de la Fédération rappelle que la ville a mis en place des adjoints de secteur lors du 1er mandat mais que le système fonctionne mal.

Les élus rappellent la loi relative à la démocratie de proximité adoptée en 2002 avec l'obligation, pour les villes de plus de quatre-vingt mille habitants, de créer des postes d'adjoints de quartier. Ça n'était pas obligatoire sur Pessac et on peut se demander quelle est leur plus-value à Pessac où il existait des comités quartiers très actifs.

Entretien des trottoirs :

La négligence d'entretien de leurs trottoirs par certains propriétaires est également évoquée. L'absence d'entretien, notamment la taille de la végétation, les rend parfois inaccessibles. Ne pourrait-on pas rappeler aux habitants leurs devoirs ?

Le Président de la Fédération rappelle qu'il existe un plan trottoir. Il est également possible d'adresser des rappels aux riverains.

Les élus estiment qu'il faut d'abord s'adresser, soit au guichet unique de la mairie, soit à l'adjointe de secteur. Normalement, un courrier doit être envoyé au riverain pour qu'il procède à l'entretien nécessaire.

Si la situation se tendait, il est également possible de solliciter la médiatrice de la mairie.

Zone à Faible Émissions Mobilité (ZFE-M) :

Un adhérent demande des informations sur la mise en place de la ZFE-M sur la métropole. Il s'inquiète notamment de ce qui sera prévu pour les petits rouleurs utilisant des voitures considérées comme polluantes. Les élus présents rappellent que la mise en place des ZFE-M s'impose à toutes les métropoles de France au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'une réglementation qui, afin d'améliorer la qualité de l'air, vise à restreindre la circulation des véhicules les plus polluants. Ils rappellent également que la métropole envisage une mise en place progressive à partir de janvier 2024 avec des incitations financières. Cette réglementation n'est, effectivement, pas sans poser problèmes pour les petits rouleurs ou les petits budgets.

Le Président de la Fédération rappelle que l'objectif est de diminuer la pollution. Cependant, sur la métropole bordelaise, la rocade, qui est le lieu générant le plus de pollution,

est exclue de la ZFE-M. Il est également rappelé qu'une réunion publique aura lieu le 20 février à 18 h 30 à la salle Roger Cohé à Pessac.

Aéroport :

Il est demandé les informations que le CQBC pourrait avoir concernant l'aéroport. Le Président du CQBC répond que, depuis la réunion organisée par la mairie le 10 février dernier et la pétition qui a suivi, le comité n'a plus d'information.

Le Président de la Fédération rappelle que la Fédération siège à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et invite les riverains à consulter le dernier compte-rendu sur le site web de la Fédération. Une pétition a donc été lancée par la ville Pessac et si, en ce moment, il n'y a pas de survol de la commune, c'est à cause de travaux sur la piste sèche. Il incite le CQBC à remonter les nuisances mais également les particuliers à titre individuel, car pour l'aéroport, les plaintes sont comptabilisées individuellement sans tenir compte de la représentativité de celui qui les émet (info@bordeaux.aeroport.fr). Il rappelle enfin que la Fédération souhaite voir des évolutions sur les vols de nuits et les vols sanitaires.

Pour les élus présents, l'évolution de l'aéroport devrait être positive pour Pessac.

Projet immobilier au 136 avenue de Candau :

Des informations sont demandées sur l'avancement du projet immobilier au 136 avenue de Candau.

Le Président du CQBC répond que la dernière information reçue de la mairie sur ce projet remonte à deux mois. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a demandé à VINCI (le promoteur de l'opération) de fournir un dossier de dérogation sur la destruction d'espèces protégées et les mesures compensatoires. Le retard estimé pour le projet était de six mois mais il n'était pas question d'abandon.

Sur ce sujet, le Président du CQBC tient à rappeler que le comité savait qu'une pétition contre ce projet avait été lancée mais le comité n'a jamais été formellement contacté. Sans se prononcer sur le projet lui-même, le comité de quartier cherche à prémunir les habitants du quartier d'une destruction future des arbres que le promoteur s'engage à conserver jusqu'à la livraison de son opéra-

tion. Le Comité cherche donc à intégrer cet espace en « Espace Boisé à Conserver » (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Comité cherche donc à intégrer cet espace dans la zone à préserver (EBC) dans le plan local d'urbanisme (PLU) que le maire souhaite obtenir pour la partie basse du terrain qui doit lui être rétrocédée pour agrandir le parc Lavielle (cf article sud ouest).

Au printemps, je laisse le trottoir aux piétons. Stationner sur le trottoir est interdit et peut coûter cher.



Boulangerie Touzeau



Toute l'année :
La Baguette Tradition à 1 € ttc:
3 achetées, la 4^{ème} offerte
Et bien d'autres choses encore...

87 av. Jean Jaurès
33600 Pessac
Tél : 05 56 45 13 32

17h45
mardi **28 mars**
Carnaval
continue dans le quartier
Toute l'école Jules Ferry
défile dans la rue

17h45 : Rassemblement dans la cour de l'élémentaire
18h : Départ du défilé à pied avec chars et Monsieur Carnaval destination au Bois des Roses pour la fête !

de 18 h à 18 h 30 : Attention
fermeture de la circulation automobile sur l'avenue de Brivazac

Petite restauration au Bois des Roses (fonds destinés à l'APE)



Résultat financier

TOTAL RECETTES (compris intérêts d'épargne)	TOTAL DEPENSES	BALANCE
11 392,18 €	13 134,78 €	-1 742,60 €

Compte rendu de l'AG

Lors de l'AG ordinaire, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. De même, la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €.

Le Conseil d'Administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré cinq départs et neuf nouveaux membres (Christophe Ardouin, Hélène Ardouin, Anthony Bizard, Severine Bonnard, Aurélien Denis, Arlette Colas, Elodie Cotin, Claudine Marty et Marion Verbiest).

Le projet de mise à 2x3 voies de l'A63

Une concertation publique par internet concernant un projet d'aménagement de l'A63 est en cours jusqu'au 30 avril 2023. Trois scénarios sont présentés :

- L'absence d'aménagement de l'axe ;
- L'aménagement complet, sur 35 km de l'A63 par mise en concession ;
- La mise à 2x3 voies partielle financée sur crédits publics, sur 7 km entre le sud de l'échangeur 25 et la rocade.

Une réunion publique de présentation des projets s'est tenue le 21 février à Gradignan.

Quel que soit le scénario qui sera retenu, notre quartier ne devrait pas être très impacté, ce qui ne serait pas le cas pour les quartiers de Pessac situés extra-rocade.

Bien entendu, les trois scénarios actuellement proposés sont pensés uniquement dans l'objectif du maintien de la circulation automobile et/ou de son développement. Or, lors de la réunion publique qui s'est tenue le 21 février à Gradignan, certaines personnes du public ont souligné l'importance de proposer des solutions alternatives à ceux qui fréquentent régulièrement cet axe pour leur travail ou leurs besoins personnels. Les deux idées alternatives qui ont été défendues par le public sont le feroutage pour les transports de marchandises en transit et une offre de transfert vers des transports en communs efficaces, à forte fréquence et répartis sur les trajets les plus fréquentés.

Vous pouvez déposer votre avis sur ce projet dont le maître d'ouvrage est la DREAL Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en tapant sur votre moteur de recherche DREAL A63, puis, une fois sur le site, faites les lectures de votre choix. Le pavé menant à la page pour donner son avis est en bas de la page.

GRAINE D'ÉCOLE
CRÈCHE ET CENTRE DE LOISIRS

FÊTE LE PRINTEMPS

graine d'école
PORTES OUVERTES

SAMEDI 25 MARS DE 15H À 17H30

1 BOISSON OFFERTE PAR PERSONNE DÉGUSTÉE

JEU DE PISTE - KAMISHIBAI - MAQUILLAGE

12 AVENUE DE BARDANAC 33600 PESSAC

RESTAURATION PAYANTE

STAND D'INFORMATION

ZFE-M Bordeaux Métropole

Une Zone à Faibles Émissions – Mobilité (ZFE-M) est une zone dont l'accès est interdit aux véhicules motorisés les plus polluants. Elle vise à limiter les émissions de polluants atmosphériques, de manière à améliorer la qualité de l'air, notamment vis à vis des particules fines (PM) et/ou d'oxydes d'azote (Nox), sans tenir compte des émissions de carbone.

Leur mise en place est obligatoire dans toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants. Cette réglementation s'appuie sur la vignette Crit'Air qui est un classement attribué aux véhicules en fonction de leur catégorie, de leur ancienneté et de leur carburant. Elle doit s'appliquer au plus tard le 1er janvier 2025.

Chaque métropole doit définir les règles d'application de sa ZFE-M. Sur Bordeaux Métropole, aujourd'hui, la seule caractéristique arrêtée est qu'elle s'appliquera sur l'espace intra-rocade, rocade exclue. Toutes les autres modalités d'application restent à déterminer et devraient être votées en septembre prochain. Ces modalités peuvent être :

- les catégories et classes Crit'Air de véhicules concernés ;
- les aides financières ;
- les éventuelles dérogations (petits rouleurs, cas d'urgence ...) ;
- la périodicité d'application (jours ouvrables uniquement, semaine complète ...) et les modalités horaires (une partie de la journée ou 24 h/24)
- la progressivité des règles dans le temps (mise en place d'un calendrier progressif de déploiement) ;
- les modalités de contrôle...

La métropole a déjà organisé une consultation auprès des professionnels, des représentants des habitants métropolitains et extra-métropolitains et des collectivités voisines. Durant le premier semestre 2023, elle ouvre la consultation aux habitants de la métropole. Chacun peut s'exprimer, soit lors de réunions publiques organisées dans différents lieux de la métropole (à Pessac, cette réunion a

eu lieu le 20 février dernier), soit sur le site de Bordeaux-métropole (espace grands projets, ZFE-M).

L'amélioration de la qualité de l'air est un objectif essentiel pour l'avenir de nos villes notamment pour des raisons sanitaires. Cependant, on peut s'interroger sur l'intérêt de cette réglementation pour atteindre cet objectif, en particulier, au regard des efforts consentis à tous niveaux (citoyens, collectivités) au vu des résultats attendus. Les ZFE-M auront des conséquences directes pour les propriétaires de véhicules classés Crit'Air 3, 4 ou 5 (Crit'Air 3 risque à terme d'être interdite), même pour les petits rouleurs. Elle pose également des problèmes d'équité sociale. Des aides financières sont prévues mais seront-elles suffisantes pour les petits budgets ? Le comité vous encourage donc à vous exprimer sur le site de Bordeaux Métropole.

Des améliorations au centre P.J.J.

Vous le saviez peut être mais la P.J.J. (Protection Judiciaire de la Jeunesse) avait établi un centre d'hébergement de nuit dans notre quartier, avenue des Echoppes, face à l'école. Pendant de très nombreuses années, les riverains ont subi très difficilement ce voisinage. Ils se sont constitués en collectif pour défendre leur droit auprès de la mairie et de la P.J.J..

Lors d'une réunion, le 22 février dernier, le directeur sud ouest de la P.J.J. a informé les riverains des nouvelles orientations données à ce centre. Il devient le siège de l'unité d'hébergement de la P.J.J. et ne fonctionnera que le jour. La P.J.J. a reconnu que l'installation de ce type de structure dans un quartier résidentiel, qui plus est face à une école, était une erreur. Sauf à des très rares exceptions, il n'y aura plus d'hébergement collectif de nuit.

Le combat du collectif n'a pas été vain, ils ont obtenus, avec l'appui de la mairie, cette requalification qui devrait, nous nous en réjouissons, leur apporter la tranquillité que tout citoyen est en droit d'attendre de la collectivité.

Mobilités : où va-t-on ?

A la lecture de V&V, vous avez pu constater que trois concertations ont lieu en ce moment sur le RER métropolitain, la mise en place d'une ZFE-M sur Bordeaux métropole et l'aménagement de l'autoroute A63 vers Arcachon. Ces trois concertations concernent les mobilités dans notre agglomération.

Nous nous interrogeons sur l'apparente absence de coordination entre ces projets et sur l'apparente absence de vision globale relative aux questions des mobilités et des migrations quotidiennes. Pourtant, nous sommes convaincus que les mobilités sont un sujet essentiel pour l'avenir de nos villes. Il mérite mieux qu'un traitement par projet. Il nécessite une vision à long terme et beaucoup plus large que les seuls moyens de déplacements.

Actions CA CQBC

17/01/2023 : Commission urbanisme Fédération (2 membres CA) ;

20/01/2023 : Rencontre Mairie/Fédération à propos de la charte paysagère (1 membre du CA) ;

21/02/2023 : Assemblée Générale du quartier Casino (1 membre du CA représentant la fédération) ;

05/02/2023 : Assemblée Générale du CQBC ;

14/02/2023 : Réunion à la Vie Associative concernant le financement des chapiteaux (1 membre du CA) ;

16/02/2023 : Réunion Conseil d'Administration Fédération (2 membres du CA) ;

20/02/2022 : Réunion publique concernant la ZFEM (2 représentants du CQBC) ;

20/02/2023 : Conseil Administration du CQBC ;

21/02/2023 : Réunion publique concernant l'A63 (1 représentant du CQBC) ;

02/03/2023 : Réunion de Bureau du CQBC ;

07/03/2023 : Réunion de Bureau de la Fédération (1 représentant du CQBC) ;

09/03/2023 : Commission Animation du CQBC.



LA CONSEILLÈRE
immobilier

L'immobilier en toute sérénité

79 bis avenue Jean Jaurès
33600 Pessac
05 57 26 94 35
www.laconseillere.com

Jessica et son équipe sont ravis de vous accueillir à

bioc2op | Pessac Centre

**4 avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
05 56 01 10 52**

**Lundi : 10 h 30 - 19 h 30
Mardi : 9 h - 19 h 30
Du mercredi au samedi :
9 h 30 - 19 h 30
Dimanche : Fermé**

Auto - AAC - Moto - BSR
école de conduite

S. CARASCO



128C
avenue du Docteur Schweitzer
Tél : 05 . 56 . 46 . 26 . 38

La chasse aux oeufs

Bonjour les enfants, bonjour les parents. Toute l'équipe du Comité de quartier Brivazac Candau est heureuse de vous proposer, une année de plus, sa chasse aux œufs en ce dimanche de Pâques.

Votre attention les enfants, voici les règles du jeu de la chasse aux œufs : répartis par tranche d'âge, vous aurez la haute mission de trouver des œufs bien cachés dans la zone du parc qui vous sera dédiée.

A vous de garnir vos paniers, apportés par vos soins, de tous les œufs que vous parviendrez à trouver et de les ramener au poussin. Attention, c'est un vrai gros poussin tout doux ! avec qui vous pourrez prendre des photos souvenirs (une autorisation de droit à l'image sera demandée à vos parents à l'inscription). A la fin de la chasse, tous les œufs ramassés seront partagés entre tous de façon équitable.

Votre attention les parents, voici les règles du jeu de la chasse aux œufs : vos petits poussins chasseurs seront et resteront tout

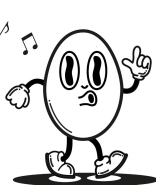
au long de l'événement sous votre responsabilité et vous pourrez les accompagner dans leur chasse. Et pour finir, surtout ne partez pas petits et grands sans avoir bu le verre de l'amitié, bien mérité par nos "sportifs du dimanche".

Cet événement convivial et ludique est organisé dimanche 9 avril au parc Lavielle. Inscription gratuite à 10 h 30 au stand accueil. Tous les enfants du quartier, de l'école, de graine d'école... de zéro à onze ans ou ceux qui passent par là, sont invités. N'hésitez pas à en parler à vos nouveaux voisins et à nous les présenter. Alors, trois, deux, un... à vos agendas, notez la date du dimanche 9 avril 2023 10 h 30, et participez !

Attention :

Ne pas oublier son panier de chasse, sa "tenue de chasseur d'œufs" et les chaussures adaptés au temps !

Pas de WC public au Parc Lavielle



Le vide-grenier du 2 avril 2023

Voilà maintenant dix-neuf ans que le comité de quartier organise son vide-greniers ! En effet, la première édition remonte à 2004 avec trente-six exposants. La popularité de ce type d'événement n'a fait que croître au fil des ans, pour preuve, la quatre-vingtaine d'exposants en 2022. Cela est-il étonnant ?

Un vide greniers c'est quoi ?

C'est, d'une part, la bonne occasion de faire du vide chez soi. Il participerait à la tradition du « ménage de printemps », permettant ainsi de faire profiter à d'autres de petites choses dont on a plus l'usage ou dont on s'est un peu lassé. C'est aussi une bonne façon de partager un moment en famille, entre amis ou tout simplement au contact de ses voisins. Il participerait ainsi au lien social si cher à la vie en communauté, et à la vie de quartier, permettant ainsi aux uns et aux autres de passer un bon moment ensemble.

Et c'est aujourd'hui, une bonne façon de faire un geste pour la planète, car si chacun fait un peu c'est l'ensemble qui pourrait changer. Il participerait ainsi à l'effort écologique si fondamental désormais par l'usage de la deuxième main, donnant ainsi une seconde vie aux choses. Et c'est enfin aussi une bonne façon de pouvoir acquérir des choses dont on a le besoin mais qu'on ne pourrait pas se permettre de se procurer neuf car trop onéreux. Le vide-greniers participerait alors à l'égalité des chances pour nous tous d'avoir ce qu'il nous faut quels que soient nos revenus.

Voilà pourquoi, en 2023, exposer ou acheter à un vide-greniers prend tout son sens ! Voilà pourquoi le Comité de quartier Brivazac Candau est ravi de pouvoir proposer cet événement. Maintenant que vous êtes convaincu de vouloir absolument

participer, voici les aspects pratiques pour le vide-greniers du dimanche 2 avril 2023. Les inscriptions des exposants se feront jusqu'au 25 mars (gratuité de la réservation de table pour les habitants du quartier, sous condition de dépôt de garantie de 10 €, restitués à votre arrivée ou que vous pourrez convertir en adhésion).

Le jour J, arrivée des exposants à 9 h. Aucune installation sans autorisation du comité ne sera tolérée. A partir de 10h, toutes les voitures devront laisser les allées piétonnes libres pour le début des achats.

Tout au long de la journée, une buvette sera ouverte avec vente de boissons fraîches et chaudes, et des sandwiches, ainsi que des pâtisseries et autres sucreries.

L'apéritif vous sera offert par le comité de quartier, et nous vous proposerons une animation musicale toute la journée. Fin des ventes et rangement de vos emplacements à 17 h.

A ne pas oublier :

Argent en espèces ou chèque pour achat buvette
Sac poubelle pour votre emplacement

Votre pâtisserie (maison plus volontiers) pour revente à la buvette
Attention : pas de WC public sur place

L'attestation/inscription ci-dessous est à remettre jusqu'au mardi 28 mars à 21 h à Dominique BOUYER 43 avenue de Brivazac (05 56 45 70 54) ou à Frédérique ROBERT 120 avenue de Candau (07 82 70 54 50).

attestation devant être envoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation

Organisateur :

COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
37 avenue de Candau - 33600 PESSAC

Comité
de Quartier
Brivazac-Candau



ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 2 avril 2023 à Pessac, pl Chambrelent

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville de naissance :

Adresse : CP Ville

Tél. Email : N° immatriculation de mon véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

Declare sur l'honneur : ne pas être commerçant (e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Inscription à déposer avant le 28/03/2023 à 21 h chez Dominique BOUYER au 43 avenue de Brivazac ou chez Frédérique ROBERT au 120 avenue de Candau

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	Cadre De Vie	Animations	Communication	BUREAU
ARDOUIN	Hélène	7, allée Jacques Brel		06 63 91 73 41	heleneardouin@laposte.net		X		
ARDOUIN	Christophe	7, allée Jacques Brel		06 15 14 22 99	c.ardouin72@gmail.com		X		
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		06 73 59 68 65	manue.bignon@free.fr		X	X	Secrétaire
BIZARD	Anthony	10, allée Jacques Brel		06 27 36 70 35	anthonybizard@hotmail.fr		X		
BONNARD	Damien	11bis, rue Jean Charcot		06 28 72 43 86	damien.bonnard@icloud.com	X			
BONNARD	Séverine	11bis, rue Jean Charcot		06 29 98 11 35	gennaro.severine@icloud.com		X		
BOUYER	Dominique	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54	06 29 12 10 61	yvon.bouyer@neuf.fr		X		
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X	X	X	Président
CIESLAK	Jérôme	70, allée George Brassens		06 83 54 21 44	jeciesla@gmail.com		X	X	
COLAS	Arlette	16, avenue ds Echoppes		06 63 11 76 94	arlettecolas@hotmail.fr				
COTTIN	Elodie	11 avenue des Echoppes		06 87 20 00 20	elocottin@icloud.com	X			
DENIS	Aurélien	10, rue Bengaline					X	X	
LAFAYE	Nathalie	4, rue Jean Charcot	09 83 06 71 87	06 67 64 07 88	ndjp.lafaye@gmail.com	X			
LAFAYE	Perrine	4, rue Jean Charcot		06 66 07 00 46	perrine.lafaye11@gmail.com		X		
LETRAIT	Philippe	rue Frédéric Dard		06 74 04 23 77	letraitp@hotmail.com	X			
MARTY	Claudine	55, avenue des Echoppes		06 84 16 26 29	claudinemarty33@gmail.com		X		
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines		07 66 23 77 13	ch.pujolle@gmail.com			X	
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	09 54 84 83 84	07 82 70 54 50	seborga1@free.fr	X	X	X	Trésorière
VEILLON	Sabine	69, avenue Marc Desbats		07 70 00 91 04	veillonsabine@gmail.com		X	X	Secrétaire adjointe
VEILLON	Thomas	69, avenue Marc Desbats		06 30 78 05 00	veillonthomas33@gmail.com		X	X	
VERBIEST	Marion	3, rue Léo Valentin		06 52 56 04 25	marion.verbiest06@gmail.com		X		

Faire des signalements aux services

Les divers services se sont dotés de systèmes d'informations informatisés qui n'ont pas été conçus pour prendre en compte le nombre d'habitants représentés par chaque signalement fait par des organismes représentatifs comme votre Comité de Quartier. Ainsi, pour permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir, vous aussi, directement auprès des services concernés et, en même temps, nous vous prions de nous informer de vos interventions.

Transports en commun :

- Par courrier : TBM Service Client – 10-12 boulevard Antoine Gautier – CS 31211 – 33082 BORDEAUX CEDEX ;
- Par internet sur le site de TBM : vous devez d'abord « créer votre espace personnel » puis vous connecter, puis (onglet en haut à droite) : « aide et contact », puis (tout en bas de la page) « contactez-nous ».

- Par courriel : espaces-publics@mairie-pessac.fr ;
- Par le site internet de la ville de Pessac : en bas de page, « nous contacter »

A savoir, la mairie déclare répondre à toutes les demandes par le moyen (courrier, téléphone, courriel) utilisé pour faire le signalement.

Pour tous les domaines de la vie courante : voirie, éclairage public, transports, sécurité, propreté, gestion des déchets, écoles, culture, etc. ;
- Par courrier : Mairie de Pessac – Place de la Ve République – 33604 PESSAC CEDEX ;
- Par téléphone : 05 57 93 63 63 ;

Nous vous conseillons d'adresser à Bordeaux Métropole un double de vos signalements faits à la Mairie de Pessac :
- Par courrier : Bordeaux Métropole – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 BORDEAUX CEDEX ;
- Par téléphone : 05 56 99 84 84 ;
- Par le site internet de Bordeaux Métropole : en bas de page, « nous contacter ».

Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



-  Station vélos et trottinettes libre service
-  Arrêt de bus
-  Tram B Arrêt de Tram
-  Point de collecte du verre
-  Station réparation/gonflage vélo
-  Point de collecte de livres et vêtements
-  Boite aux lettres La Poste
-  Accès piétons

Ramassage des Ordures Ménagères :

- Bac gris : déchets génériques : lundi et jeudi matin
- Bac vert : tri recyclable : mercredi matin

Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.

- Déchets verts : sur inscription. Renseignements à la mairie.

Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre container gris. Merci d'y penser au prochain voyage